

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 PP 75 Convention de partenariat entre la préfecture de police, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, relative au laboratoire central des services vétérinaires.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021, par lequel le préfet de police soumet à son approbation la signature de la convention de partenariat entre la préfecture de police, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, relative au laboratoire central des services vétérinaires.

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème commission ;

Délibère :

Article 1 : est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération relative au partenariat entre la préfecture de police, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, relative au laboratoire central des services vétérinaires.

Article 2 : est autorisé le préfet de police à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO